

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 juin 2025
(Date de convocation 23 juin 2025)



Délibération N° 20250626-4

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, M. Thierry Ribeiro, Mme Charlotte Foubert, Mme Viviane Torne formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Thibaut Maurin : procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Aurore Ville : procuration à Mme Charlotte Foubert
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée Mme Sarah Laguerre
M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torne
M. Etienne Lay : excusé

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Foubert

Objet : GRATIFICATION STAGIAIRE

Le Maire propose à l'assemblée :

Emma ARNAU a effectué un stage à la mairie dans le cadre de ses études en Gestion des entreprises et des administrations (Bachelor) du 14 avril au 13 juin 2025. Elle a participé à des missions diverses telles que :

Projet Payolle – dossier « Requalification de la Marbrière de l'Espiadet »

- Rédaction d'un état des lieux et diagnostic (grille AFOM/SWOT) (document partagé aux élus mercredi dernier)
- Rédaction d'une étude benchmark
- Pistes à suivre : modalités techniques, juridiques et financières sous forme d'un modèle d'affaire responsable.

Communication

- Préparation de l'affiche estivale 2025 (relais avec les associations + conception graphique)
- Préparation du Campan Mag 2025 (proposition de sommaire à Alexandre, dans l'attente de son retour pour commencer les sujets...)

Pour information, Emma a été absente les mercredi 30 avril après-midi, et mercredi 14 mai toute la journée.

De fait, sur les 39 jours de 7h hebdomadaires, elle aura manqué 10,5 heures. Toutefois, elle a été présente une demi-journée et deux heures en dehors de ces horaires.

Aussi, il est proposé de calculer cette gratification de cette manière $((39 \times 7) - 8) \times 4,35 = 1152,75 \text{ €}$.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement de cette gratification.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique :** d'approuver le montant et le versement de cette gratification.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2025

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet



20250626-GRATIFICATION STAGIAIRE

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20250626-20250626-04-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025